

GUIDE PAYS DE LA LOIRE L'OFFRE RÉGIONALE DE FORMATIONS

SAISON
2024-2025



Vos contacts :

Frédérique PONTOIZEAU

Secrétariat

secretariat@arc-paysdelaloire.fr

Marina DUBORPER

Conseiller Technique National

m.duborper@ffta.fr

Pascal LAPKINE

Président

president@arc-paysdelaloire.fr

Comité Régional des Pays de la Loire de Tir à l'Arc

Maison des Sports - 44, rue Romain Rolland

BP 90312 - 44103 NANTES Cedex 4

Tél. : 02 40 46 30 84 - Mail : secretariat@arc-paysdelaloire.fr



COMITÉ RÉGIONAL
des PAYS DE LA LOIRE



LA FORMATION ENCADRANT FÉDÉRAL - 5774

Objectifs de la formation Encadrant Fédéral :

L'Encadrant Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- I. Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- II. Initier les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche fédérale d'enseignement
- III. Gérer le matériel d'initiation
- IV. Participer à l'animation de la vie du club
- V. Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Volume horaire minimum de la formation :

16 heures minimum

Conditions d'accès à la formation :

- I. Être licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 ans
- II. Avoir 16 ans révolus au premier jour de la formation

Cette formation est non-diplômante, sans examen :

La FFTA délivre une attestation de participation à la formation à chaque candidat, dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation. Cette attestation n'a pas de limite de validité temporelle.

INFORMATIONS
Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr



CALENDRIER

Lieu	CREPS des Pays de la Loire	Secteur nord-est (72-53) Lieu à définir
Dates	Les 28-29 septembre 2024 (WE commun avec les EF)	Possibilité en octobre 2024
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-18h	
Coût et paiement	110 € Lien HelloAsso : https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5774-encadrant-federal	

INSCRIPTION	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
INFORMATIONS	Marina DUBORPER Conseiller Technique National m.duborper@ffta.fr
Clôture des inscriptions	Lundi 9 septembre 2024 Pour plus d'informations : ici <i>Hébergement possible au CREPS, pour plus d'informations contactez l'accueil du CREPS au 02 28 23 69 23.</i>

LA FORMATION ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL - 5775



CALENDRIER

Objectifs de la formation Entraîneur Fédéral :

La formation d'Entraîneur Fédéral a pour objectif de développer les compétences des stagiaires qui souhaitent participer à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA.

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, exerce les activités suivantes:

- I. Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- II. Initier et faire progresser les archers
- III. Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition
- IV. Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- V. Participer à l'animation de la vie du club
- VI. Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Volume horaire minimum de la formation :
48 heures minimum

Conditions d'entrée en formation :

- I. Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- II. Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- III. Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas (voir page 5).

Examen (le même que pour la session E1-EF) :

Une épreuve en 3 temps distincts :

- A. Analyse vidéo (20 min)
- B. Séance pédagogique (40 min)
- C. Entretien (30 min)

INFORMATIONS
Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr

Lieu	CREPS des Pays de la Loire
Dates	<p>Les weekends :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 28-29 septembre 2024 2. 19-20 octobre 2024 3. 7-8 décembre 2024 4. 11-12 janvier 2025 <p>Journée facultative préparation examen : 15 mars 2025 (journée commune avec les EF)</p> <p>Examen : 26 avril 2025 (commun avec l'E1-EF)</p>
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-18h
Coût et paiement	<p>295 €</p> <p>Lien HelloAsso : https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5775-entraîneur-federal-28-09-24-au-26-04-25</p>
INSCRIPTION	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	<p>Lundi 9 septembre 2024</p> <p>Pour plus d'informations : ici</p> <p><i>Hébergement possible au CREPS, pour plus d'informations contactez l'accueil du CREPS au 02 28 23 69 23.</i></p>

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

E1 → EF - 5777



CALENDRIER

Objectifs de la formation complémentaire :

La formation complémentaire a pour objectif de permettre aux E1 de développer les compétences du diplôme EF. En cas de validation des nouveaux acquis, l'E1 obtient le diplôme EF. A ce titre il exerce directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club les activités suivantes :

- I. Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- II. Initier et faire progresser les archers
- III. Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition
- IV. Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- V. Participer à l'animation de la vie du club
- VI. Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Volume horaire minimum de la formation :

21 heures

Conditions d'entrée en formation :

- I. Etre licencié à la FFTA
- II. Justifier du diplôme Entraîneur 1
- III. Fournir au Comité Régional la convention de stage signée par le Président de club et le stagiaire

Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas (voir page 5 - quotas de performance).

Conditions à respecter pour se présenter à l'examen :

Justifier d'une participation complète à la formation et avoir réalisé l'alternance au sein du club.

Examen (le même que pour la session EF) :

Une épreuve en 3 temps distincts :

- A. Analyse vidéo (20 min)
- B. Séance pédagogique (40 min)
- C. Entretien (30 min)

INFORMATIONS
Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr

Lieu	CREPS des Pays de la Loire
Dates	3 journées de formation au choix dans la session EF, en fonction des besoins (à définir avec la CTN au moment de l'inscription, les 3 journées positionnées d'office sur l'extranet FFTA sont celles indiquées par un *) : Les weekends de la session EF : 1. 28-29 septembre 2024* 2. 19-20 octobre 2024 3. 7-8 décembre 2024 4. 11*-12 janvier 2025 Journée facultative préparation examen : 15 mars 2025 (journée commune avec les EF) Examen : 26 avril 2025 (commun avec l'EF)
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-18h
Coût et paiement	150 €

INSCRIPTION	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	Lundi 9 septembre 2024 Pour plus d'informations : ici Hébergement possible au CREPS, pour plus d'informations contactez l'accueil du CREPS au 02 28 23 69 23.

LES FORMATIONS

EF ET E1 → EF



LES QUOTAS DE PERFORMANCE

		Classique	Poulies	BB
Tir 18m	H	500	540	450
	F	475	520	425
TAEI (International)	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240

		Arcs Traditionnels	Arc avec viseur	Arc sans viseur
		Arc Chasse/Arc Droit	Tir libre	BB/Poulies nus
3D Avant le 1 ^{er} septembre 2016	H	400	680	510
	F	350	640	490
3D A partir du 1 ^{er} septembre 2016	H	240	408	306
	F	210	384	294



LA FORMATION CONTINUE DES E1, E2, EF

Objectifs de la formation continue :

Les titulaires de l'Entraîneur 1, l'Entraîneur 2 et l'Entraîneur fédéral doivent suivre une formation continue tous les 3 ans, pour conserver la mention du diplôme sur la licence. La Fédération met en place une offre de formation continue pour les cadres bénévoles et professionnels sous forme de :

Formations continues :

En une journée de 7 heures de formation, elles permettent de réviser ou revoir certaines notions abordées en formation initiale.

Modules complémentaires existants :

En une journée de minimum 7 heures de formation, ces modules complémentaires ont pour objectif de permettre aux entraîneurs diplômés d'acquérir des compétences spécifiques qui ne sont pas abordées en formation initiale.

Parcours (8h): il s'agit de présenter la spécificité, de définir les qualités de l'archer nécessaires dans la discipline, de savoir préparer ses premiers tirs et ensuite d'approfondir ses connaissances pour faire progresser l'archer.

Arc à poulies (8h) : les principaux thèmes abordés lors des formations sont le réglage de l'arc et le matériel, les fondamentaux de l'arme et l'entraînement spécifique.

Poussins (8h): ce module aborde les caractéristiques du public poussin, l'adaptation des attitudes pédagogiques, les consignes et le matériel.

Sport santé, bien-être (8h) : les thèmes abordent la pratique du tir à l'arc en vue de préserver sa forme physique : fit'archery, run archery, nutrition...

INFORMATIONS
Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr



CALENDRIER

SESSIONS DISPONIBLES

Dates	26 octobre 2024 Fondamentaux techniques - 5789 CREPS (journée commune avec le Groupe Élite Jeunes) https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5789-formation-continue-diverses-entrainement
Thèmes	7 décembre 2024 Coaching et préparation mentale - 5790 CREPS (journée commune avec les EF) https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5790-formation-continue-diverses-entrainement
Lieux	11 janvier 2025 Réglage de matériel - arc classique - 5791 CREPS (journée commune avec les EF) https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5791-formation-continue-diverses-entrainement
Lien de paiement par HelloAsso	12 janvier 2025 Une préparation physique adaptée - 5792 CREPS (journée commune avec les EF + Groupe Élite Jeunes) https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5792-formation-continue-diverses-entrainement
	25 janvier 2025 Module Compound (avec Amandine BOUILLOT) - 5788 CARQUEFOU - COMPLEXE SPORTIF DU MOULIN BOISSEAU https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5788-module-compound
	29 et/ou 30 mars 2025 (tarif 60€ par jour) Parcours (avec Christine GAUTHÉ) - 5793 ANGERS https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5793-formation-continue-tir-en-campagne
Horaires	Pour chaque jour de formation : 9h30-18h
Coût	60 €

INSCRIPTION

Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : [ici](#)

Clôture des inscriptions

Au plus tard une semaine avant la session de formation choisie.

LES FORMATIONS ET STAGES

MODULE PARA TIR À L'ARC

Objectifs du module complémentaire :

La formation complémentaire PARA Tir à l'arc a pour objectif de développer les compétences des entraîneurs et des encadrants qui participent à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA auprès d'un public en situation de handicap.

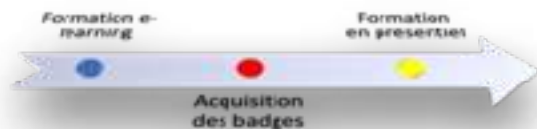
Volume horaire minimum de la formation :

16 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation (distantiel + présentiel).

Mise en œuvre de la formation

Un temps de formation à distance (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de la formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel.

Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation.



Planning type de la formation en présentiel :

Jour 1	Jour 2
Retour sur le e-learning	Tests fonctionnels
Échanges sur les problématiques de club rencontrées	Ateliers: pratique potence / fauteuil / support
Ateliers: Création Mordant + pratique	Séance pédagogique: Accueil de public en situation de handicap
Ateliers: Création système de déclenchement décocheur + pratique	Bilan



CALENDRIER

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc* ET
- Être diplômé fédéral (Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral)
- Ou
- Être diplômé professionnel (CQP TS, BEES, DE) : *est accessible aux personnes non licenciées titulaires d'un BEES APT ou BP APT également, aux titulaires du DEUG STAPS qui ont également des diplômes professionnels permettant d'encadrer le tir à l'arc, ainsi qu'aux kinésithérapeutes et titulaires d'un diplôme de la filière APAS.
- Ou
- Être Encadrant Fédéral

Lieu :	Saint Herblain
Date :	30 novembre - 1 décembre 2024
Horaires	9h30-18h
Coût et paiement	160 € Lien HelloAsso : https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5909-module-para-tir-a-l-arc
INSCRIPTION	Le stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié. Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent : ici
Clôture des inscriptions	Au plus tard une semaine avant la date de la formation.

INFORMATIONS

Catherine MIGNÉ
Référént Régionale Para
catherinemigne5@gmail.com

Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr

LA FORMATION CQP

ANIMATEUR TIR À L'ARC - 5794

Diplôme
Professionnel

Objectif de la formation CQPATA :

Il permet à son titulaire d'animer contre rémunération des séances de tir à l'arc, dans le secteur extra fédéral (structures de tourisme sportif, en centres de vacances et de loisirs, d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs, les activités périscolaires...).

Le titulaire du CQP Animateur tir à l'arc exerce son activité en toute autonomie, sous la responsabilité de son employeur auprès d'un public de non licenciés, dans la limite de 12 personnes par groupe pour le tir sur terrain plat et 6 personnes par groupe pour le tir en parcours.

Conditions d'entrée en formation :

Avoir 18 ans

Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent (l'AFPS, le PSE1, le BNS, le BNPS, le brevet de brancardier secouriste, le brevet de secouriste de la protection civile, le SST).

Justifier d'une pièce d'identité en cours de validité.

Durée de la formation :

La formation initiale est composée de 120h en centre. Ces 3 semaines de formation peuvent être consécutives ou espacées (de 1 à 4 semaines).

Financements possibles :

Cette formation professionnelle, inscrite au RNCP, peut être financée de différentes manières :

En tant que salarié, vous pouvez percevoir des aides directement de l'OPCO auquel cotise votre employeur.

En tant que demandeur d'emploi, les coûts de formation peuvent être pris en charge par Pôle Emploi.

Eligible au compte CPF.

Pour toute information concernant le financement, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le département formation de la FFTA :

formation@ffta.fr



Dates et lieux	I. Semaine 1 au CREPS : du 10 au 14 février 2025 II. Semaine 2 à Saint Jean de Monts : du 7 au 11 avril 2025 III. Semaine 3 à Saint Jean de Monts : du 14 au 18 avril 2025
Horaires	9h à 19h tous les jours
Coût et Paiement	1800 € (FFTA) Lien HelloAsso : https://www.helloasso.com/associations/comite-regional-des-pays-de-la-loire-tir-a-l-arc/adhesions/5794-cqp-animateur-tir-a-l-arc
INSCRIPTION ET PAIEMENT	FFTA - Département Formation Pour les licenciés : ici Pour les non-licenciés : ici <i>Les frais de repas et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.</i>
Date limite d'inscription :	Vendredi 31 janvier 2025

INFORMATIONS
Marina DUBORPER
Conseiller Technique National
m.duborper@ffta.fr
Renseignements : [ici](#)

LA FORMATION DIPLÔME D'ÉTAT DEJEPS

Diplôme
Professionnel



Formation DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports
spécialité perfectionnement sportif Mention Tir à l'Arc : DEJEPS

Ce diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification professionnelle de coordination et d'encadrement du tir à l'arc. L'activité peut s'effectuer à temps plein, dans les domaines de l'animation, l'encadrement de tout public, la formation de cadres et le développement de structure.

La durée de la formation est de 1200 heures :

700 heures réparties en :

- Semaines de formation en présentiel au niveau national
- Sessions de formation à distance
- Temps de formation local sous la coordination du conseiller technique régional
- Sessions d'immersion en structure du PPF (pôles)

500 heures minimum réparties en :

- Alternance au sein de la structure

Les compétences professionnelles :

- Être capable de concevoir un projet (UC1)
- Être capable de mettre en œuvre un projet (UC2)
- Être capable de mettre en place une démarche d'apprentissage (UC3a)
- Être capable de mettre en place une démarche de perfectionnement (UC3b)
- Être capable d'assurer des actions de formation (UC3c)
- Être capable d'encadrer en toute sécurité (UC4)

Conditions d'entrée en formation :

- I. Justifier d'une expérience de trois compétitions sportives sur cible anglaise aux distances internationales pendant au moins trois saisons sportives (classement national, même arme, même discipline)

[ou]

- I. Être titulaire de l'un des diplômes suivants : BEES 1 Tir à l'Arc, Entraîneur 2, animateur été avant 2007

[et]

- II. Posséder le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent (l'AFPS, le PSE1, le BNS, le BNPS, le brevet de brancardier secouriste, le brevet de secouriste de la protection civile, le CSST).
- III. Avoir réalisé une moyenne de score en tir olympique supérieure ou égale aux minimas suivants : arc classique homme (520 points), arc classique femme (500 points), arc à poulies homme (625 points), arc à poulies femme (600 points).
- IV. Avoir 18 ans minimum au premier jour de la formation

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Prochaine session en septembre 2025

FFTA
Département Formation

Abir AMINA
Secrétariat Formation
Bureau : (+33) 1.58.03.58.57
a.amina@ffta.fr

Informations DEJEPS : [ici](#)

Coût de la formation : 8000€